



Info-parents

Janvier 2018

Chers parents,

Nous amorçons la nouvelle année avec plein de beaux projets et d'activités pour les élèves. Nous vous souhaitons à tous une merveilleuse année!

Bonne année 2018!

Sylvie Pitre directrice et Line Martineau directrice adjointe

Un simple rappel



Le paiement des frais de surveillance sur l'heure du dîner et du service de garde viendra à échéance le 15 janvier 2018. Veuillez prendre note que tous les paiements doivent être reçus avant le 31 janvier pour les frais encourus en 2017 si vous voulez avoir ces montants sur votre relevé fiscal de 2017. Nous vous remercions de votre collaboration.

Nouvelle secrétaire à l'accueil

Nous remercions Mme Isabelle Pilote d'avoir fait un si bon travail comme secrétaire à l'accueil jusqu'à Noël. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Maryse Bélanger qui assurera cette fonction jusqu'au nouvel affichage.

Petits oublis

Afin de faciliter le travail de nos secrétaires à l'accueil, je vous rappelle qu'il y a une table au secrétariat sur laquelle vous pourrez déposer les lunchs, tuques, et autres objets que vous venez porter après le début des classes. Nous y laissons papiers et crayons afin que vous puissiez indiquer le nom de l'enfant et son groupe. Ainsi, dès que nous aurons une minute, nous procéderons à la distribution. Merci beaucoup chers parents de nous aider ainsi nous pourrions prioriser les appels pour les absences et nous assurer d'une meilleure sécurité pour les élèves.

Changement d'horaire et départs hâtifs



Toujours dans un souci de sécurité, nous vous rappelons chers parents qu'aucun changement ne peut être effectué après 9h00 pour modifier l'horaire de vos enfants à l'heure du dîner ou au service de garde. Plusieurs personnes doivent être contactées pour faire un changement et après 9h00, le délai est trop court et nous ne voulons pas qu'il y ait des erreurs ou des oublis. Veillez noter que les changements doivent être effectués par écrit au secrétariat, dans l'agenda de votre enfant et au service de garde. Encore une fois, merci de votre collaboration.



Aide aux devoirs

L'aide aux devoirs reprendra pendant la semaine du 22 janvier. Ce sera la deuxième session pour cette année. Vous recevrez une note par le biais de l'agenda de votre enfant s'il a été sélectionné par son enseignant(e), dans les prochains jours. Nous continuons l'aide aux devoirs sur la période du dîner, car c'est facilitant pour les élèves. Les enfants choisis doivent s'investir, être motivés à venir travailler à l'heure du dîner et se présenter aux jours prévus. Ainsi, un élève qui n'est pas assidu sera retiré du service.

Journée pédagogique du 29 janvier 2018

Lors de la journée pédagogique du 29 janvier, les enfants du service de garde participeront à l'activité « Les métiers autour de moi ». Vous pouvez consulter les détails joints avec ce courriel et vous pourrez inscrire votre enfant jusqu'au 15 janvier. Veuillez contacter Rachel Poirier au poste 4779 pour de plus amples informations.



Semaine des inscriptions en maternelle



Nous vous rappelons que du 5 AU 9 FÉVRIER, vous êtes invités à venir inscrire vos enfants qui fréquenteront la maternelle (enfants qui auront 5 ans avant le 30 septembre) pour la rentrée 2018. La secrétaire vous accueillera de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 pendant toute la semaine. Vous devez vous présenter avec le certificat de naissance de l'enfant, sa carte d'assurance maladie ainsi qu'une preuve de résidence (votre permis de conduire, votre avis d'imposition, votre bail, votre facture d'électricité). Pour les enfants nés à l'extérieur du Québec, les documents d'immigration sont nécessaires.



Stationnement

Depuis que le stationnement de l'école est inaccessible ainsi que la porte B, la rue St-Gabriel est l'endroit où les parents viennent déposer leurs enfants le matin. Avec le débarcadère des autobus, certains matins sont inquiétants pour la sécurité des élèves. Lorsque vous déposez votre enfant sur la rue St-Gabriel, nous vous demandons de respecter la signalisation et de ne pas vous immobiliser là où il y a des affiches de stationnement interdit. Nous vous

demandons de vous immobiliser plus près de l'église afin de libérer l'accès pour les autobus et faciliter le travail de la brigadière. Merci de votre compréhension. Une personne sera sur place pour s'assurer du respect de cette règle.

Collation spéciale

Lundi, le 15 janvier, chaque élève recevra une collation spéciale. Il faudrait que vous glissiez **une cuillère** dans la boîte à lunch de votre enfant afin qu'il puisse en profiter. Merci!

Carnaval aux Loisirs

Cette année encore, nous aurons le bonheur de participer à des activités hivernales organisées par les Loisirs. Ces activités auront lieu le jeudi 1^{er} février pour les élèves de maternelle, 1^e et 2^e année puis elles se tiendront le vendredi 2 février pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année. Nous enverrons bientôt une lettre afin de spécifier l'équipement nécessaire pour rendre cette activité sécuritaire ainsi que pour connaître les parents bénévoles pour ces journées.